

## Cahier de doléances du Tiers État de Houville en Vexin (Eure)

Cahier de doléance plainte et remontrance formée par les habitans composans le tiers état de la paroisse de houville

Assemblée au terme des lettres de vocation<sup>1</sup> du vingt quatre geanvier<sup>2</sup> dernier, pour satisfaire aux dispositions du reglement y annexé ainsy qu'à l'ordonnance de Monsieur jacques Martin Victor Guesnier Debordeaux Lieutenant Général civil criminel et de police du balliage de charleval et etre le dit cahier remis aux deputés a la nomination des qu'els il va etre de suite procédé afin de le porter a l'assemblée qui se tiendra le trois du mois d'avril prochain, a huit heures du matin devant Monsieur Guesnier debordeaux, par la qu'elle il demande

1<sup>er</sup> Qu'il soit pris des mesures a l'assemblée Général des etats de la Nation pour prévenir et empêcher la charté des grains dont le prix excessif depuis six mois epuisse le peuple et pour en opérer promptement la diminution

2 Que les droits qui se persoive sur les grains aux halles et marchée pour le droit de place et mesurage soit acquitté en argent et non pris en nature

3 Qu'il soit avisé a lassemblée des etats generaux au moyen de delivrer le peuple de toutes especes de banalites, servitude si contraire au bonheur et à la tranquillité d'une nation libre et contre la qu'elle le brigandage des meuniers existe particullièrement les remontrances et les plaintes

4<sup>e</sup> que les gabelles soïent supprimée, et que le sel soit un commerce libre

5<sup>e</sup> que toutes les petites jureductions soient supprimée et reunis au plus proche bailliage, pour que les affaires soient gugés<sup>3</sup> plus promptement et cause moins de depence,

6 Les tailles, capitation, accessoire, ustancilles, et industrie soits reduis a un seul impot

7 que toutes les communautés de chartreux benedictains et autres soits reduis a une pension de douze a quinze cents livres et que le Roy se mette en possession de leurs biens

8<sup>eme</sup> Que tous les impots soient supportés par tous les sugets des trois ordres indistinctement

9<sup>eme</sup> De la suppression des corvés ou de l'impos en rachat de la corvée et qu'il soit etabli comme en angleterre des barrieres de distances en distances sur les routes pour percevoir sur les voyageurs, un droit de peage dont le produit soit employé à la formation et a l'entretien des routes

10<sup>eme</sup> La detruccion<sup>4</sup> des colombiers, ou que les pigeons soient soient renfermés dans le temps des semences et de la recolte

11<sup>eme</sup> Enfin que les enrrollements forcés par le sort de la milice nayent plus lieu

---

<sup>1</sup> convocation

<sup>2</sup> janvier

<sup>3</sup> jugées

<sup>4</sup> destruction

12 Que les seigneurs soient obligés de faire de truire<sup>5</sup> leurs gibiers qui cause une diminution considerable a la recolte

13 que les mequaniques de filature et de coton, soient supprimés vu que s'en empeche les fileurs de coton des champagnes<sup>6</sup> de gagner leurs vies,

fait et redigé par nous habitans soussignes composant le tiers Etat de la paroisse de houville, assemblée et cette effet à la maniere ordinaire et d'apres les proclamations et convocations prescrite et accoutumée ce deux d'avril mil sept cents quatrevingt neuf.

---

<sup>5</sup> détruire

<sup>6</sup> champagnes